

RAPPORT DE LA GERANCE

À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

2017 a été une bonne année sur le plan économique portée par la croissance au niveau mondial, des marchés boursiers en forte hausse et une dette abondante et bon marché.

En France, le climat des affaires s'est nettement amélioré avec l'arrivée du président Macron qui a bien conscience des réformes à réaliser afin que la France reste compétitive à l'échelle mondiale. Ses réformes sur la flexibilité du contrat de travail et la fiscalité contribuent à rendre la France plus attractive pour les investisseurs. La France bénéficie en outre des interrogations liées au Brexit et de l'incertitude qui subsiste autour de l'administration américaine.

Concernant le marché du Private Equity, 2017 a été une année record en termes de levées de fonds avec \$453 Mds collectés à travers le monde. En Europe, les levées de fonds ont atteint \$108 Mds, un montant en baisse par rapport au niveau record de 2016 (\$121 Mds) mais qui reste très élevé.

L'année a été marquée par plusieurs facteurs : montants importants des capitaux levés, dette facile d'accès et nouveaux entrants sur le marché tels que fonds de pension, les family offices et les fonds souverains. La combinaison de ces facteurs a contribué à tirer les multiples de valorisation vers le haut et obligé les investisseurs à faire preuve de discipline.

Dans ce contexte, Altamir a réalisé une bonne année en termes d'activité. La société a réalisé onze nouveaux investissements en Europe, aux Etats-Unis et en Asie. Elle a investi €118,2M au total et réalisé plusieurs opérations de cession pour un montant de €98,7M. Les sociétés du portefeuille ont continué à enregistrer de très bonnes performances opérationnelles, sous l'effet combiné de la croissance organique et des acquisitions significatives réalisées en 2016.

Progression de l'ANR par action

- L'Actif Net Réévalué (ANR), calculé en normes IFRS, est de €21,54 par action au 31 décembre 2017, part des commanditaires titulaires d'actions ordinaires, en léger recul de 0,4% par rapport au 31 décembre 2016 (€21,62). En incluant le dividende de €0,65 par action versé en mai 2017, l'Actif Net Réévalué par action est en progression de 2,6% par rapport au 31 décembre 2016, après une progression de plus de 19% en 2015 et en 2016.

Les sociétés du portefeuille ont à nouveau réalisé d'excellentes performances opérationnelles au cours de l'exercice : l'EBITDA moyen du portefeuille, pondéré par le poids de chaque société dans l'ANR, a progressé de 27%. L'ANR au 31 décembre ne reflète pas cette performance, en raison d'une évolution défavorable des autres éléments utilisés pour valoriser le portefeuille, à savoir les multiples de valorisation et les taux de change (effet de la baisse du dollar sur la valorisation des sociétés dont les comptes sont en dollars). L'impact de ces deux facteurs est de respectivement €0,55 et €0,48 par action.

L'Actif Net Réévalué est l'indicateur financier le plus pertinent pour appréhender l'activité de la Société. Il est calculé en procédant à une évaluation des titres de participation sur la base des recommandations de l'International Private Equity Valuation Organisation (IPEV) : cette organisation regroupe un grand nombre d'associations professionnelles dont Invest Europe (anciennement EVCA). L'ANR par action est net de la quote-part revenant à l'associé commandité et aux titulaires d'actions B, ainsi que des provisions de carried des fonds dans lesquels la société investit.

- Le résultat net consolidé se traduit par un résultat positif de €20,9M au 31 décembre 2017 (contre €129M au 31 décembre 2016). Il correspond principalement à l'ensemble des variations de juste

valeur des sociétés du portefeuille, ainsi que des écarts de valorisation sur les cessions de la période déduction faites des frais de gestion et de fonctionnement, et des provisions de *carried interest*.

1. Activité de la Société et perspectives d'avenir

ÉVOLUTION DES ACTIFS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Sont inclus, dans les chiffres ci-après, le FPCI Apax France VIII-B, le FPCI Apax France IX-B, les fonds Apax VIII LP, Apax IX LP et les 4 fonds de co-investissement, le FPCI Phénix, le FPCI APIA Vista, le FPCI APIA Cipres, ainsi que le fonds Turing EquityCo au travers desquels Altamir investit.

Investissements

La Société a investi et engagé €118,2M au cours de l'exercice 2017, contre €112,3M en 2016.

1) €95,3M (€82,9M en 2016) dans 11 nouveaux investissements :

- €47,1M dans la société CIPRÉS Assurances, dont €37,1M au travers du fonds Apax France IX-B et €10M en co-investissement ;
- €48,2M au travers et avec le fonds Apax IX LP dans 10 nouvelles sociétés :
 - o €11,2M, dont €6,9M via le fonds et €4,3M en co-investissement dans ThoughtWorks, société américaine de conseil en développement de logiciels et transformation digitale ;
 - o €7,2M dans MATCHESFASHION.COM, société anglaise spécialisée dans la vente en ligne de prêt-à-porter de luxe à l'échelle mondiale, offrant une sélection de plus de 450 créateurs de mode ;
 - o €5,6M dans Safetykleen Europe, société anglaise spécialisée dans les équipements et services de nettoyage industriel qui opère en Europe, au Brésil, en Chine et en Turquie ;
 - o €5,3M dans Syneron Candela, une société basée en Israël et aux Etats-Unis qui offre à l'échelle mondiale des dispositifs de médecine esthétique non chirurgicale ;
 - o €4,3M dans ECi Software Solutions, société américaine qui fournit des solutions logicielles ERP aux PME dans la distribution, les services sur site, les industries manufacturières et le bâtiment et la construction ;
 - o €3,8M dans Guotai Junan Securities, une des principales sociétés financières chinoises, cotée à Shanghai et à Hong Kong ;
 - o €3,2M dans Attenti, société basée en Israël et aux Etats-Unis qui développe, fabrique et commercialise des solutions de surveillance à distance pour le marché de la justice pénale ;
 - o €3M dans Tosca Services, fournisseur américain de solutions de chaîne d'approvisionnement et d'emballages réutilisables pour les denrées périssables ;
 - o €2,8M dans Kepro, une société américaine qui fournit des services de coordination de soins et d'assurance qualité destinés à optimiser les dépenses de santé au niveau fédéral et de chaque état ;
 - o €1,7M dans Manappuram Finance, deuxième plus important prêteur sur gage d'or en Inde, cotée à Bombay.

2) €22,3M d'investissements et d'engagements complémentaires dans les sociétés du portefeuille, principalement dans :

- Marlink pour €17,2M, dont €4,3M au titre du co-investissement,
- Vocalcom pour €2,4M,
- Nowo / ONI pour €1,8M,
- €0,9M d'investissements complémentaires sur les autres sociétés du portefeuille (€0,3M sur Assured Partners, €0,3M sur Azelis, €0,1M sur Boats Group et €0,1M sur InfoVista).

La Société a également finalisé l'investissement dans Unilabs qui faisait l'objet d'engagements pour €9M l'année dernière, pour un montant final de €9,6M, soit un ajustement à la hausse de €0,6M.

Cessions

Le volume de cessions et revenus réalisés ou signés sur l'exercice s'élève à €98,7M (€215,7M en 2016) et se décompose en produits de cessions pour €97,1M (€214,2M en 2016) et revenus pour €1,6M (€1,5M en 2016).

Les €98,7M se décomposent principalement en :

- €66,1M provenant de la cession de 50% de la participation d'Altamir dans Altran dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels ;
- €15,2M générés par une nouvelle cession de titres Gfi Informatique à Mannai Corporation ;
- €4,6M issus du refinancement et de la cession partielle de la société GlobalLogic ;
- €3,7M provenant de la libération de la dernière tranche d'un compte séquestre lié à la cession en 2011 de Vizada ;
- €2,2M suite à l'introduction en bourse de la société EVRY à la bourse d'Oslo ;
- €1,9M issus de la cession d'une participation résiduelle dans la société canadienne GardaWorld, soit en cumulé un multiple de 2,3 fois le montant investi en 2012 ;
- €1,3M provenant de la vente du solde des titres détenus dans la société indienne cotée Chola, soit en cumulé un multiple de 2,7 fois le montant investi en 2014 ;
- €0,9M perçus suite au refinancement de la dette de la société indienne Shriram City Union ;
- €0,8M suite au refinancement de la société Exact Software ;
- €0,7M suite au refinancement de la société Idealista ;
- €0,6M suite au refinancement de la société Safetykleen Europe ;
- €0,2M correspondant aux dividendes 2017 distribués par la société Royer ;
- €0,1M correspondant aux dividendes 2017 distribués en cash par la société Albioma ;
- €0,3M sur diverses sociétés du portefeuille ;

Notons que deux sociétés américaines, rue21 et Answers Corporation, ont été cédées pour l'euro symbolique.

En février 2017, la Société a finalisé, pour un montant de €41,1M, la cession de sa participation dans Unilabs au fonds Apax IX LP géré par Apax Partners LLP, contre €41,2M annoncé fin 2016.

Trésorerie nette

La trésorerie d'Altamir, nette des lignes de crédit utilisées, au 31 décembre 2017, ressort dans les comptes sociaux à €7,3M contre une trésorerie nette de €67,3M au 31 décembre 2016.

La Société dispose de lignes de crédit court terme à hauteur de €60M. Au 31 décembre 2017, elles sont utilisées à hauteur de €9M. Cette ligne de crédit a été renégociée en cours d'année pour en porter le montant de €39M à €60M.

Rappelons qu'en tant que SCR (société de capital-risque), l'endettement d'Altamir est limité à 10 % de la situation nette comptable, soit un montant de €60M au 31 décembre 2017.

Engagements

Le fonds Apax France VII est entièrement investi. Altamir a l'obligation d'accompagner ce fonds dans des investissements complémentaires dans les sociétés du portefeuille au prorata de son engagement initial. Le montant maximum d'engagement résiduel est estimé à environ €2M.

Le 30 novembre 2017, Altran a annoncé la signature d'un accord définitif portant sur l'acquisition d'Aricent pour €1,7Mds et la création du leader mondial incontesté des services d'ingénierie et de R&D. Apax Partners et Altamir, à travers leur holding Altrafin, ont exprimé leur soutien à la transaction et leur intention de participer au prorata à l'émission de droits de €750M prévue pour financer une partie de la transaction. L'engagement d'Altamir devrait s'élever à environ €13M, portant les engagements résiduels d'investissements au côté du fonds Apax France VII à €15M.

Altamir s'est engagée pour une fourchette d'investissements comprise entre €200M et €280M dans le fonds Apax France VIII. A fin décembre 2017, le montant restant à appeler se monte à €16,9M sur un engagement global maximum qui a été réduit à €276,7M.

Altamir s'est engagée à investir €60M dans le fonds Apax VIII LP. Le fonds est totalement appelé au 31 décembre 2017.

Altamir s'est engagée à investir entre €226M et €306M dans le fonds Apax France IX. Le montant appelé au 31 décembre 2017 est de €77,2M. Le fonds a déjà effectué 4 investissements, dont 3 seulement ont été appelés, le dernier d'un montant de €37,2M ayant été financé par des lignes de crédit. Le montant des capitaux restant à appeler s'élève à €228,7M au 31 décembre 2017. Le montant peut être ajusté tous les 6 mois en fonction de la trésorerie prévisible de la Société. Pour le premier semestre 2018, la gérance a fait valoir ses droits de ne pas participer le cas échéant au taux maximum de son engagement dans tous les investissements effectués par le fonds Apax France IX au premier semestre 2018, qui serait appelés au premier semestre 2019.

Altamir s'est engagée à investir €138M dans le fonds Apax IX LP. Le fonds a réalisé 12 investissements qui ont tous fait l'objet d'appel de capitaux. Le montant des capitaux restant à appeler s'élève à €74,2M au 31 décembre 2017. Le gérant n'a pas la possibilité d'ajuster son engagement tous les 6 mois.

Altamir s'est également engagée à investir \$5,1M (soit €4,5M) dans le fonds Turing Equity Co, véhicule de co-investissement dans la société ThoughtWorks. Au 31 décembre 2017, le fonds a effectué le règlement de sa quote-part de l'investissement et ne conserve qu'un engagement résiduel de \$0,6M (soit €0,5M).

L'engagement total résiduel maximum est donc de €320,3M (hors investissements complémentaires éventuels aux côtés du fonds Apax France VII), dont €37,2M ont déjà été investis.

Portefeuille

Le portefeuille, au 31 décembre 2017, est constitué de 49 participations, excluant les comptes de séquestre, essentiellement dans des sociétés en croissance, réparties dans les 4 secteurs de spécialisation d'Altamir.

AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La Société a distribué un dividende de €0,65 par action ordinaire aux associés commanditaires le 26 mai 2017.

ÉVÉNEMENTS POST CLOTURE

Au 1^{er} janvier 2018, la société Apax Partners SA a changé de dénomination sociale pour devenir Amboise Partners SA.

Le fonds Apax IX LP a procédé fin janvier 2018 à un retour de fonds appelés et non investis à hauteur de €2,6M. Il a distribué à cette même date les produits liés au refinancement de la société Safetykleen Europe réalisé en 2017, soit €0,6M pour la Société.

Apax Partners LLP a également réalisé début février la cession de sa participation dans la société Genex, ce qui représente un montant de €0,8M pour Altamir.

Altran a finalisé, en mars 2018, l'acquisition d'Aricent et a lancé l'augmentation de capital de €750M. A ce titre, Altamir s'est engagé à investir €13M.

Apax Partners SAS a signé un accord en vue de l'acquisition de la société italienne Business Integration Partners (Bip), cabinet de conseil, leader en Europe.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

Depuis 2013, le dividende revenant aux actions ordinaires est calculé en prenant comme assiette la valeur de l'ANR au 31 décembre de chaque exercice auquel est appliqué un taux compris dans une fourchette allant de 2 à 3 %.

Le gérant a pris acte de la position du Conseil de Surveillance de fixer à 3 % le taux applicable cette année à l'ANR du 31 décembre 2017 afin de calculer le dividende revenant aux actions ordinaires.

À titre d'illustration, ci-dessous, le calcul du dividende pour les exercices 2017, 2016 et 2015. Au vu de la hausse de l'ANR, le dividende par action reste stable en 2017.

	Calcul du dividende 2017	Calcul du dividende 2016	Calcul du dividende 2015
Assiette	ANR au 31/12/2017	ANR au 31/12/2016	ANR au 31/12/2015
Montant	€786,6M	€789,5M	€679,3M
Taux	3%	3%	3 %
Montant du dividende revenant aux actions ordinaires	€ 23 732 996	€ 23 732 996	€20 446 889
Dividende par action ordinaire	€0,65 ⁽¹⁾	€0,65 ⁽²⁾	€0,56 ⁽³⁾

(1)3% arrondis à la hausse à €0,65 par le Conseil de Surveillance.
(2)3% arrondis à la hausse à €0,65 par le Conseil de Surveillance.
(3)3% arrondis à la hausse à €0,56 par le Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus non éligibles à la réfaction		
	Dividendes	Autres revenus distribués aux associés commandités	Revenus éligibles à la réfaction
2014	€28 250 553 ⁽¹⁾	€1 110 489	-
2015	€25 668 465 ⁽²⁾	€580 175	-
2016	€37 474 817 ⁽³⁾	€1 526 869	-

(1) dont €9 994 402 de dividende pour les titulaires d'actions de préférence B et €18 256 151 de dividende pour les titulaires d'actions ordinaires, étant précisé que ce dernier montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions ordinaires auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau

(2) dont €5 221 576 de dividende pour les titulaires d'actions de préférence B et €20 446 889 de dividende pour les titulaires d'actions ordinaires, étant précisé que ce dernier montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions ordinaires auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau

(3) dont € 13 741 821 de dividende pour les titulaires d'actions de préférence B et €23 732 996 de dividende pour les titulaires d'actions ordinaires, étant précisé que ce dernier montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions ordinaires auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Le marché du Private Equity connaît une croissance soutenue ces dernières années. 2017 a été une année record en termes de levées de fonds avec \$453 Mds collectés à travers le monde. En Europe, les levées de fonds ont atteint \$108 Mds, un montant en baisse par rapport au niveau record de 2016 (\$121 Mds) mais qui reste très élevé (source : Preqin).

Les fonds de LBO européens ont été très actifs aussi bien pour les investissements qui se sont élevés à \$158,4 Mds, contre \$125,8 Mds en 2016, que pour les désinvestissements par le biais des fusions/acquisitions qui ont atteint \$180,9 Mds, contre \$148 Mds en 2016 (source : Mergermarket).

PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE RESULTATS

Compte tenu de la nature de ses activités, et de la forte dépendance de ses résultats aux performances des sociétés de son portefeuille, ainsi qu'au rythme et aux montants des investissements effectués, la Société n'envisage pas de faire de prévision ni d'estimation de résultats.

Elle a toutefois communiqué des objectifs pour l'exercice en cours. Sauf événement extérieur majeur, la gérance anticipe un bon niveau d'activité en 2018. Les nouveaux investissements pourraient être au nombre de six à sept pour un montant de l'ordre de €100M et les cessions d'un montant environ €150M. Les sociétés du portefeuille devraient continuer à afficher de bonnes performances avec une croissance de l'Ebitda moyen d'environ 7%.

POLITIQUE DE COMMUNICATION FINANCIERE

La Société publie un communiqué de presse sur l'évolution de l'ANR chaque trimestre.

Elle effectue une communication plus complète à l'occasion des clôtures semestrielles et organise notamment deux réunions d'information par an, ouvertes aux analystes et investisseurs.

Chaque opération significative d'investissement ou de désinvestissement donne lieu à un communiqué de presse.

Chaque opération significative sur le capital fait l'objet d'une Lettre aux Actionnaires.

Toutes les informations concernant le portefeuille et les résultats de la Société sont diffusées sur son site Internet bilingue : www.altamir.fr

2. INFORMATIONS FINANCIERES

L'information financière la plus représentative est l'Actif Net Réévalué (ANR) par action. Celui-ci est obtenu à partir du bilan IFRS.

L'Actif Net Réévalué (ANR) calculé en normes IFRS atteint €21,54 par action, part des commanditaires porteurs d'actions ordinaires, soit une hausse de 2,6% en incluant le dividende de €0,65 versé au cours de l'exercice. Cette variation est une baisse de 0,4% sur un an (€21,62 au 31 décembre 2016).

Les principaux éléments des comptes consolidés (IFRS) et des comptes sociaux sont présentés ci-après.

RESULTATS CONSOLIDES (IFRS)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016	2015
Variation de juste valeur du portefeuille	45 998	167 372	123 419
Écarts de valorisation sur cessions de la période	2 706	11 133	15 041
Autres revenus nets du portefeuille	1 533	1 453	18 522
RESULTAT DU PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS	50 237	179 959	156 982
Achats et autres charges externes	-25 142	-20 969	- 18 411
Résultat opérationnel brut	26 703	156 516	138 186
Résultat opérationnel net	21 447	128 569	110 553
Produits financiers nets revenant aux actions ordinaires	-558	451	1 220
RESULTAT NET REVENANT AUX ACTIONS ORDINAIRES	20 889	129 020	111 773

Ainsi, il sera demandé aux actionnaires réunis en assemblée générale le 26 avril 2018 de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se soldant par un bénéfice de €20 888 547.

Les variations de justes valeurs de €46M proviennent principalement de la croissance de l'EBITDA des sociétés en portefeuille. Cette forte hausse est liée tant à la croissance organique qu'aux build-up réalisés sur le portefeuille.

Les plus-values nettes de cession de la période qui s'élèvent à €2,7M reflètent l'écart entre le prix de cession réel des titres cédés et leur juste valeur en normes IFRS au 31 décembre de l'exercice précédent (et non la plus-value réalisée par rapport au prix de revient).

Les autres revenus nets du portefeuille, soit un montant de €1,5M, se composent essentiellement des dividendes versés par les sociétés du fonds Apax VIII LP.

Les achats et autres charges externes se sont élevés à €25,1M TTC en hausse de 20% par rapport à 2016 suite principalement à la hausse des frais indirects liés à la prise en compte de la souscription dans les deux nouveaux fonds Apax France IX-B et Apax IX LP. En effet, la période s'arrêtant au 31 décembre 2016 ne comportait que 9 mois de frais du fonds Apax France IX-B et 7 mois de frais du fonds Apax IX LP contre 12 mois pour les 2 fonds pour la période s'arrêtant au 31 décembre 2017. (voir note 19 des comptes consolidés dans le Document de Référence)

Le résultat opérationnel brut prend en compte les charges d'exploitation de l'exercice.

Le résultat opérationnel net se calcule en enlevant du résultat opérationnel brut, la quote-part de résultat revenant au commandité, aux titulaires d'actions B et aux porteurs de parts de *carried interest* d'Apax France VIII-B, d'Apax VIII LP, d'Apax France IX-B et d'Apax IX LP.

Le résultat net revenant aux actionnaires commanditaires prend en compte les produits de placement et les intérêts et charges assimilées.

BILAN CONSOLIDE (IFRS)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016	2015
Total actifs non courants	895 164	875 162	697 392
Total actifs courants	27 864	79 846	47 095
TOTAL ACTIF	923 028	955 008	744 487
Total capitaux propres	786 650	789 503	679 281
Provision carried interest revenant aux commandités et porteurs d'actions B	29 695	44 011	39 143
Provision carried interest Apax France VIII-B, IX-B et Apax VIII LP	38 049	34 048	16 399
Autres passifs courants	68 634	87 447	9 663
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	923 028	955 008	744 487

L'évolution des actifs non courants composés de l'ensemble des lignes de participations détenues, en direct ou au travers des fonds Apax France VIII, Apax VIII LP, Apax France IX et Apax IX LP s'explique principalement par les cessions réalisées, les investissements réalisés et la création de valeur des sociétés du portefeuille.

L'évolution des capitaux propres de la période est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Capitaux propres au 31 décembre 2016	789 503
Résultat IFRS de la période	20 888
Opérations sur actions propres	-20
Distribution de dividendes aux actionnaires porteurs d'actions A	-23 721
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2017	786 650

RESULTAT SOCIAL DE LA SOCIETE

Compte tenu de son activité spécifique, la Société n'affiche pas de chiffre d'affaires.

Le résultat net comptable n'est pas représentatif de la qualité du portefeuille d'Altamir et de ses performances. En effet, contrairement aux normes comptables IFRS, la comptabilité sociale ne prend en compte que les dépréciations sur titres, mais n'intègre pas les plus-values latentes.

Le résultat comptable positif de l'exercice 2017 est de €69,9M, à comparer à un résultat de €79,3M pour l'exercice 2016.

Ainsi, il sera demandé aux actionnaires réunis en assemblée générale le 26 avril 2018 de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se soldant par un bénéfice de €69 886 629.

Il se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016	2015
Résultat des opérations en revenus	-11 203	-9 310	-8 899
Résultat des opérations en capital	77 998	88 596	47 060
Produits exceptionnels	3 134	98	142
Charges exceptionnelles	42	52	118
ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES			
RESULTAT NET	69 887	79 331	38 186

Afin de rendre l'information plus compréhensible sur l'activité des sociétés du portefeuille, les produits (dividendes et intérêts) ainsi que les éventuelles dotations sur les intérêts à recevoir et les pertes sur créances sont présentés dans la rubrique « Opérations en Capital ».

Un montant net de €7,3M a été repris en 2017 afin d'annuler les intérêts courus sur des obligations convertibles ou titres équivalents. En effet, ces intérêts sont, d'une part, déjà compris dans la valorisation des sociétés (en IFRS) et d'autre part, généralement inclus dans le prix de vente des sociétés, sans que celles-ci aient à les payer directement.

Les achats et autres charges externes se sont élevés à €10M TTC contre €9,2M en 2016. Cette hausse s'explique par la hausse de la situation nette sociale de la société, qui sert de base au calcul des honoraires de gestion perçus par Altamir Gérance. (Note 3.1.3 des annexes aux comptes sociaux dans le Document de Référence).

Le résultat des opérations en capital s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016	2015
Plus-values nettes réalisées	79 235	76 494	7 446
Reprises de provisions sur cessions et pertes	0	0	0
S/TOTAL GAINS REALISES DE L'EXERCICE	79 235	76 494	7 446
Dotations aux provisions sur titres de participation	50 820	19 175	4 974
Reprises de provisions sur titres de participations	40 317	24 320	16 649
S/TOTAL PRODUITS LATENTS	-10 504	5 145	11 675
Revenus liés, intérêts et dividendes	9 267	6 957	27 939
RESULTAT DES OPERATIONS EN CAPITAL	77 998	88 596	47 060

BILAN SOCIAL DE LA SOCIETE

Le total du bilan au 31 décembre 2017 s'élève à €646,2M contre €578,3M au 31 décembre 2016.

L'actif du bilan comprend €457M de Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille (TIAP), €136,7M de titres de participation, €24,2M de créances rattachées, €1M d'autres immobilisations financières €11,3M d'autres créances, €15,0M de valeurs mobilières de placement, €1,3M de disponibilités.

Le passif du bilan se compose principalement de €600,7M de capitaux propres, d'une provision de *carried* de €11,5M au bénéfice des sociétés de gestion Apax Partners SAS et Apax Partners LLP (qui gèrent les fonds Apax France VIII-B, Apax France IX-B, Apax VIII LP et Apax IX LP), de €189K de dettes fournisseurs et divers, de €9,1M de dettes financières correspondant aux lignes de crédit utilisées au 31 décembre 2017 et de €24,7M de dettes vis-à-vis du fonds Apax France IX-B.

Les engagements hors bilan se montent à €327M :

- €16,9M d'engagement résiduel dans le fonds Apax France VIII-B,
- €228,7M d'engagement résiduel dans le fonds Apax France IX-B,
- €74,2M d'engagement dans le fonds Apax IX LP,
- €0,5M d'engagements d'investissements directs et €6,2M en garanties diverses.

POLITIQUE ET METHODES DE VALORISATION

Les sociétés du portefeuille, détenues en direct ou par l'intermédiaire d'un des fonds Apax, sont valorisées par les sociétés de gestion des fonds, revues par les Commissaires aux Comptes des fonds, et approuvées en dernier ressort par les Comités Consultatifs des fonds.

La politique d'Altamir est de suivre les valorisations effectuées par les sociétés de gestion des Fonds.

Avant leur adoption finale, les valorisations sont revues par la direction d'Altamir Gérance, par les Commissaires aux Comptes d'Altamir, par le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance d'Altamir et par le Conseil de Surveillance dans son ensemble.

Méthode de valorisation

Les sociétés de gestion des fonds Apax valorisent leurs portefeuilles selon les principes de la Juste Valeur, conformément aux recommandations de l'IPEV (International Private Equity Valuation organisation).

Les gérants des Fonds Apax ont toujours eu une politique de valorisation prudente, comme le démontre l'«uplift» obtenu historiquement lors des cessions (prix de vente supérieur à la dernière valorisation comptabilisée avant la cession).

Les sociétés non cotées sont valorisées chaque semestre, et les sociétés cotées chaque trimestre.

Pour les participations non-cotées détenues depuis <u>plus</u> d'un an :	Pour les participations non-cotées détenues depuis <u>moins</u> d'un an :	Pour les sociétés cotées :
<p>Les valorisations sont généralement basées sur un échantillon de multiples comparables (sociétés cotées et transactions récentes).</p> <p>Apax Partners France peut appliquer un ajustement* à la baisse allant jusqu'à 30%.</p> <p>Apax Partners LLP n'apporte en principe aucun ajustement car leurs investissements sont dans des sociétés de tailles plus importantes.</p>	<p>Apax Partners France valorise les sociétés au prix de revient, sauf dans des situations particulières.</p> <p>Apax Partners LLP valorise usuellement les participations de Capital Développement à une valeur proche du prix de revient ; les investissements « Buy-Out » peuvent être revalorisés dès le premier jour de leur détention.</p>	<p>Valorisées au dernier cours de bourse de la période, sauf restriction de négociabilité ou autre cas exceptionnel.</p>

* Cet ajustement à la baisse correspond à un ajustement de liquidité allant de 0 à 30% en se basant sur la qualité de la performance, la position d'Apax Partners / Altamir dans le capital (minoritaire vs majoritaire, droits de sortie, etc.), le niveau d'activité des fusions/acquisitions dans le secteur, l'influence et le poids du management lors de la sortie et la liquidité des comparables.

3. ÉVOLUTION DES COURS DE BOURSE

Évolution du cours de l'action Altamir sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 (source Euronext)

	Le + haut (cours de clôture)	Le + bas (cours de clôture)	Quantité échangée
Cours	€17,50	€12,33	4 826 119
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	
Cours	€15,24	€12,77	

À noter que, depuis le 18 décembre 2009, Altamir est dans l'échantillon composant les indices CAC Small (ex CAC Small 90), CAC Mid & Small et CAC All-Tradable (ex SBF 250).

Évolution du cours de l'action Altamir sur la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 (source Euronext)

	Le + haut (cours de clôture)	Le + bas (cours de clôture)	Quantité échangée
Cours	€12,78	€8,86	8 394 918
	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	
Cours	€12,77	€11,18	

4. ACTIONNARIAT

En application de l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2017 plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 %, ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2017 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% des droits de vote exerçables en AG
Amboise SAS	10 510 364	28,77%	10 510 364	28,79 %	10 510 364	28,80 %
Amboise Partners SA	226 310	0,62%	226 310	0,62 %	226 310	0,62 %
SOUS-TOTAL MAURICE TCHENIO ET SOCIETES APPARENTEES	10 736 674	29,39%	10 736 674	29,41 %	10 736 674	29,42%
Moneta Asset Management	3 320 000	9,09%	3 320 000	9,09%	3 320 000	9,10%
TOTAL ACTIONS ORDINAIRES	36 512 301	99,95%	36 512 301		36 493 162	100 %
ACTIONS B	18 582	0,05%				
TOTAL GENERAL	36 530 883	100%		100 %		100 %

En application des articles L.233-7 et suivants du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucun franchissement de seuil n'a été déclaré au cours de l'exercice.

La société n'ayant pas de salarié, la participation des salariés au capital (article L225-102 du Code de commerce) est donc nulle.

5. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions réglementées sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. La seule convention réglementée en cours concerne le contrat de conseil en investissements avec la société Amboise Partners SA. Cette convention est décrite dans sa totalité au paragraphe 1.3.8 du document de référence.

6. ORGANES SOCIAUX ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Le mandat de trois des six membres du Conseil de Surveillance vient à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 26 avril 2018, Mme Sophie Etchandy-Stabile et M. Jean-Hugues Loyez ayant été reconduits pour deux années en tant que membre du Conseil lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 15 avril 2016. M. Jean Besson a, en revanche, décidé de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2018.

Pour rappel, le Conseil de Surveillance est présidé par M. Jean-Hugues Loyez depuis le 3 mars 2015.

Il sera proposé, lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2018, de reconduire pour deux années dans leurs fonctions de membre du Conseil de Surveillance :

- Mme Sophie Etchandy-Stabile,
- M. Jean-Hugues Loyez.

De même, il sera donc proposé à l'Assemblée Générale d'approuver la nomination de M. Jean Estin, en remplacement de M. Jean Besson, en qualité de membre du conseil de surveillance.

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Tous ces mandats sont exercés hors groupe.

Par ailleurs, la notice biographique des membres du Conseil figure dans le paragraphe « Conseil de surveillance » §2.1.3 du Document de Référence.

Depuis l'Assemblée générale du 23 avril 2015, le Conseil de surveillance, qui comprend 4 hommes et 2 femmes, respecte les règles en matière de parité homme-femme.

7. RESSOURCES DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2017, le total des lignes de crédit autorisées pour Altamir se monte à €60M, contre €39M à fin 2016. Cette hausse s'explique par la renégociation de la ligne de crédit réalisée en 2017 et qui a amené la société à porter ses capacités d'endettement au maximum autorisé, à savoir 10% de la situation nette sociale qui est de €60M au 31 décembre 2017. Ces lignes sont utilisées au 31 décembre 2017 à hauteur de €9M.

8. LIQUIDITE DU TITRE

POUVOIRS DE LA GERANCE EN MATIERE DE RACHAT D' ACTIONS

Il est rappelé que l'assemblée générale du 28 avril 2017 a autorisé la gérance à procéder à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 1 % du capital (le cas échéant ajusté) afin d'assurer l'animation et la liquidité de l'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité AMAFI, pendant une durée de 18 mois. Le prix maximum d'achat par action s'élève à €20 et le montant maximal du programme s'élève à €7 302 460. Il est précisé que ces opérations ne peuvent pas être effectuées en période d'offre publique et que la Société n'entend pas utiliser de produits dérivés.

BILAN DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Le bilan de ce programme pour l'année 2017 est le suivant, étant précisé que l'intégralité de ces opérations a été réalisée dans le cadre du contrat de liquidité :

	Quantité	Montants (€)	Prix moyen (€)
Achat	369 501	5 505 356	14,90
Vente	366 994	5 485 858	14,95

Ces transactions se sont traduites par un résultat net de reprises et dotations aux provisions €63 119,45 pour l'exercice clôturant au 31/12/2017.

Le nombre d'actions auto-détenues, au 31 décembre 2017, s'élève à 19 139 actions, soit moins de 0,1 % du capital social, et est intégralement affecté à l'objectif d'animation du cours au travers du contrat de liquidité.

La valeur au cours de clôture, au 31 décembre 2017, s'élève à €291 678,36.

La valeur au prix de revient (moyenne pondérée) s'élève à €287 320,31.

La valeur nominale globale s'élève à €114 834.

Le montant des frais de négociation s'élève à €45 000 HT.

Les actions auto-détenues n'ont fait l'objet d'aucune utilisation, ni réallocation au cours de l'exercice 2017.

Au 31 décembre 2017, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

- 19 139 titres ;
- €494 042 en espèces.

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPOSE A LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

Il est précisé qu'il sera proposé à la prochaine Assemblée générale d'autoriser la Gérance, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'elle déterminera, d'actions de la société dans la limite de 1 % du nombre d'actions composant le capital social.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ALTAMIR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que la Gérance appréciera.

La société n'entendrait pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 20 euros par action et le montant maximal de l'opération serait fixé à 7 302 460 euros.

9. OPERATIONS SUR LES TITRES ALTAMIR REALISEES PAR DES DIRIGEANTS

Les seules opérations sur titres ayant été réalisées en 2017 par le dirigeant de la Société sont détaillées ci-après :

Nom du déclarant et fonction	Amboise SAS (personne liée à M. Tchenio)
Nature de l'opération et instruments visés	Acquisition d'actions
Lieu de l'opération	Euronext Paris
Montant global	€2 956 818,34
Prix moyen / Nombre d'actions acquises	€13,98 / 211 456

Nom du déclarant et fonction	Gérard Hascoët, membre du conseil de surveillance
Nature de l'opération et instruments visés	Acquisition d'actions
Lieu de l'opération	Euronext Paris
Montant global	€2 015
Prix moyen / Nombre d'actions acquises	€15,50 / 130

10. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2017, le capital social est fixé à la somme de €219 259 626. Il est divisé en 36 512 301 actions ordinaires d'une valeur nominale de €6 et de 18 582 actions de préférence (dénommées « actions B ») de €10 de valeur nominale.

La Société n'a pas attribué de stock-options ni d'actions gratuites.

11. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE – INSTALLATIONS SEVESO

La Société n'employant pas de personnel et n'effectuant aucune activité commerciale ni industrielle, aucun élément n'est à signaler dans cette section du rapport de gestion.

12. PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La société n'a pas d'activité commerciale ni industrielle. Néanmoins, investissant dans des sociétés qui ont en une, elle est indirectement concernée par les activités de ces dernières et est donc ainsi soumise aux risques liés au changement climatique qui pourrait avoir un impact financier sur la valorisation de son portefeuille.

L'ensemble de ces risques est pris en compte lors de la décision d'investissement dans une nouvelle société. Ces aspects sont plus particulièrement suivis par les personnes en charge de l'ESG au sein des 2 sociétés de gestion, Apax Partners SAS et Apax Partners LLP. Ils font l'objet d'une revue annuelle et peuvent influencer sur la valorisation des sociétés en portefeuille.

13. PRINCIPAUX RISQUES, INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE

INTRODUCTION

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document de Référence et repris dans le présent Rapport du Gérant, avant de se décider à acquérir ou souscrire des valeurs mobilières de la Société. Ces risques sont, à la date de dépôt du Document de Référence, ceux dont la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société considère qu'il n'y a pas, à la date du dépôt du Document de Référence, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques figurant ci-dessous n'est pas exhaustive et qu'il peut exister d'autres risques, non identifiés à la date de dépôt du Document de Référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Il est enfin précisé que les porteurs de parts des FPCI gérés par Amboise Partners SA, Apax Partners SAS et les investisseurs dans les fonds gérés par Apax Partners LLP, qui sont des professionnels

investissant des montants significatifs dans une perspective de long terme, disposent d'informations sur les participations acquises en co-investissement avec Altamir plus détaillées que celles mises à la disposition des actionnaires de la Société. Ces informations leur sont communiquées conformément aux pratiques communément admises sur le marché du capital investissement et aux Règlements des FPCI. Il est rappelé que, dans l'hypothèse où ces informations constitueraient des informations privilégiées au sens de la réglementation applicable, ces investisseurs doivent s'abstenir d'intervenir sur les titres d'Altamir.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Cadre général

Amboise Partners SA et Altamir se réfèrent aux principes de contrôle interne décrits par le COSO report (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

La traduction française du COSO définit le contrôle interne ainsi :

« Globalement, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la direction générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur. »

Ce même rapport précise les composantes du contrôle interne :

- « environnement de contrôle ;
- évaluation des risques ;
- activités de contrôle : application des normes et procédures qui contribuent à garantir la mise en œuvre des orientations émanant du management ;
- information et communication : l'information pertinente doit être identifiée, recueillie et diffusée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assumer ses responsabilités ;
- pilotage : les systèmes de contrôle interne doivent eux-mêmes être contrôlés afin que soient évaluées dans le temps, les performances qualitatives. »

Un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne pas cependant la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

L'objectif spécifique d'Amboise Partners SA et d'Altamir dans le cadre de la réalisation et de l'optimisation des opérations se ventile en trois éléments : 1) identification et réalisation des meilleurs investissements possibles répondant à la stratégie du Groupe, 2) suivi de la performance des sociétés du portefeuille et du respect du plan agréé avec leurs dirigeants, 3) protection des actifs propres ou gérés pour le compte de tiers, en contrôlant les flux financiers, les valeurs financières et les titres du portefeuille.

Rappelons qu'Altamir investit soit *pari passu* avec les fonds gérés par Amboise Partners SA, soit en tant qu'investisseur dans les fonds Apax France VIII-B et Apax France IX-B gérés par Apax Partners SAS soit dans les fonds Apax VIII LP et Apax IX LP conseillés par Apax Partners LLP. Occasionnellement, Altamir co-investit avec ces fonds.

Les procédures relatives à Altamir sont donc indissociables de celles d'Apax Partners.

Dans la suite de ce document, sauf précision, le terme « la Société » désignera à la fois Apax Partners et Altamir.

La société tient à jour un recueil de procédures et de contrôle interne. Ce dernier est révisé et complété régulièrement. Sa dernière mise à jour complète date de 2017 et il est mis à jour périodiquement.

Mesures prises au cours de l'année 2017

La Société a avancé sur plusieurs chantiers :

- la poursuite des contrôles périodiques par l'équipe externe chargée de la mission de contrôle interne ;
- La remise à jour complète du recueil de procédure. Ce chantier, initié en fin d'année 2017, a été finalisé début 2018 ;
- la mise en œuvre pratique du plan de continuité d'activité avec un test réel réalisé dans l'année.

A. POURSUITE DES CONTROLES PERIODIQUES SUR LE CONTROLE INTERNE ET LA BONNE APPLICATION DES REGLES SPECIFIQUES DES SCR (QUOTAS)

Parmi les contrôles effectués en cours d'année, citons comme l'année passée :

- le respect des règles de déontologie par le personnel d'Apax Partners et Amboise Partners SA en particulier en matière d'investissements à titre personnel ;
- le suivi des registres juridiques ;
- le respect des ratios réglementaires applicables aux SCR ;
- le respect de la réglementation applicable à la politique de vote aux assemblées générales ;
- le contrôle des placements de trésorerie ;
- la conformité de l'application des procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- le suivi des mandats sociaux des membres du personnel d'Apax Partners ;
- le contrôle de conformité de la prévention et du traitement des situations potentielles de conflits d'intérêts.

Aucune anomalie significative n'a été relevée. Mais les procédures continueront à être renforcées dans tous les domaines identifiés.

B. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

- Comme chaque année, le personnel d'Apax Partners et Amboise Partners SA a assisté à une session de formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- Des contrôles ont été effectués en fonction de la nature des transactions.

Rappelons que le paragraphe II de l'article 242 *quinquies* du Code Général des Impôts et l'article 171 AS *bis* de l'annexe II ont instauré, depuis la clôture du 31 décembre 2006, une déclaration fiscale détaillée permettant à l'administration fiscale de contrôler le respect du quota de 50 % des SCR. Cette déclaration est déposée chaque année sur la base des informations au 31 décembre auprès de l'administration fiscale et est en conformité avec les calculs détaillés déjà effectués par la Société.

Organisation générale des procédures de contrôle interne de la Société au regard de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière

a) Les acteurs et leurs activités de contrôle interne

La Société a, comme objet, l'investissement dans des titres de sociétés, en principe non cotées, soit en direct, soit au travers de véhicules d'investissement tels que Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) ou des entités européennes de Private Equity.

Altamir continue à créer de la valeur et de désinvestir aux côtés du fonds Apax France VII géré par la société de gestion Amboise Partners SA. Depuis 2011, Altamir investit au travers des fonds Apax France VIII-B et Apax France IX-B gérés par la société de gestion Apax Partners SAS et depuis 2012, dans les fonds Apax VIII LP et Apax IX LP conseillés par la société Apax Partners LLP localisée à Londres. Occasionnellement, la Société peut co-investir avec ces fonds. Pour ce faire, elle s'appuie sur des équipes d'investissement et sur des équipes de support.

En ce qui concerne l'information comptable et financière, le premier objectif du contrôle interne concerne le contrôle des flux et des actifs.

Pour ce faire, les modalités suivantes sont mises en œuvre :

- les fonctions comptabilité et administration des fonds (*Fund Administration*) sont séparées ;
- les titres sont inscrits au nominatif pur et réconciliés périodiquement avec le banquier dépositaire et les teneurs de registre de chaque société ;
- les instructions de paiement sont centralisées auprès du président des sociétés de gestion pour les fonds et du président de la gérance d'Altamir ;
- le *Fund Administration* s'assure de l'exhaustivité de la documentation juridique, en liaison avec le banquier dépositaire, avant de transmettre les documents à la signature du président ;
- le *Fund Administration* et la direction comptable s'assurent de la répartition *pari passu* des investissements et désinvestissements entre les fonds et Altamir (pour les investissements historiquement réalisés aux côtés des fonds gérés par Amboise Partners SA), entre les fonds Apax France VIII-A et Apax France VIII-B et Apax France IX-A et Apax France IX-B, nouveaux supports d'investissement d'Altamir, en fonction des règles définies en début de chaque semestre.

Rappelons que le Conseil de Surveillance d'Altamir a créé un Comité d'Audit qui peut se faire assister par les Commissaires aux Comptes de la Société.

Le deuxième objectif est la fiabilité des informations financières. Il se traduit principalement par des contrôles croisés entre les données issues de la comptabilité et celles issues du système de gestion de titres. Une automatisation de plus en plus développée permet de limiter les risques d'erreurs humaines.

Le troisième objectif concerne la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur. Tout est mis en œuvre pour s'assurer du respect des textes généraux, mais aussi de la réglementation propre aux Sociétés de Capital Risque (quotas de titres éligibles au statut de SCR) et à celle des sociétés cotées.

Les deux sociétés de gestion ont nommé chacune un Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI). Les règles de déontologie font partie intégrante du règlement intérieur. Les RCCI ont décidé d'externaliser, sous leur responsabilité, l'exécution des travaux de contrôle de second niveau relatif au respect de la conformité et du contrôle interne des sociétés de gestion à la société PCI. Cette assistance s'inscrit dans le cadre des articles 313-72 à 313-76 du Règlement Général de l'AMF s'appliquant aux sociétés de gestion qui ont vocation à déléguer ou externaliser certaines fonctions.

b) Les références externes

Amboise Partners SA et Apax Partners SAS sont des Sociétés de Gestion de Portefeuille (SGP) agréées par l'AMF. En tant que SGP, elles sont membres d'une association professionnelle française, France Invest (ex-AFIC). Celle-ci a publié un code de déontologie et des guides de référence. Par ailleurs, Amboise Partners SA, Apax Partners SAS, et donc Altamir, se conforment aux règles de valorisation et méthodes de l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines), développées entre autres par France Invest(ex-AFIC), l'EVCA et le BVCA, de même qu'elles se réfèrent aux normes du COSO en matière de contrôle interne.

Apax Partners LLP est réglementée par la FCA et est membre de l'association britannique BVCA, ayant des règles et des codes équivalents à ceux de France Invest (ex-AFIC). Cette société est également membre de l'association européenne, Invest Europe (Régime SCA).

c) L'élaboration de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires

• Systèmes et processus d'élaboration des états comptables et financiers

La gestion des données financières et comptables repose depuis 2014 sur l'utilisation de deux progiciels :

- Sage 100 Comptabilité, développé par la société Sage pour la comptabilité générale et la paie,
- Capital Venture 3 (CV3) édité par Klee Group, pour la gestion des titres des FPCI et d'Altamir, et pour l'établissement des états financiers et des états analytiques.

CV3 a été déployé avec une interface CRM et un hébergement externalisé. L'intégralité des données du portefeuille d'Altamir depuis sa création a été reprise et un reporting personnalisé a été développé.

Les états financiers IFRS sont réalisés à partir des comptes sociaux issus de Sage, mais au travers de fichiers Excel. Un processus très précis permet de passer des comptes sociaux aux comptes IFRS

et d'effectuer les analyses de conformité. La Société continue à étudier l'acquisition d'un logiciel dédié à la production des états IFRS.

L'ensemble des systèmes est diffusé auprès de nombreux utilisateurs, en France pour le système comptable et dans le monde entier pour CV3. Ils sont bien documentés.

Les deux systèmes transactionnels sont utilisés de manière indépendante, d'un côté par la direction comptable (Sage 100 Comptabilité), de l'autre par le « Fund Administration » (CV3). Ceci donne lieu à des rapprochements et des contrôles au moment des synthèses.

Le cabinet PCI, au titre du contrôle de second niveau, revoit régulièrement le respect des process et s'assure de leur mise à jour en cas de changement.

Le Comité d'Audit est également amené à s'assurer du respect des process en place. Après avoir effectué ses investigations, il fait part de ses remarques et recommandations au Conseil de Surveillance.

● **Valorisation des titres en portefeuille**

Le reporting d'une société de gestion de portefeuille ou d'une société de capital-risque repose en particulier sur la valorisation des titres détenus en portefeuille.

- Pour les investissements réalisés *pari passu* avec les fonds gérés par Amboise Partners SA :

Une valorisation semestrielle est préparée par l'associé en charge de chaque participation. Ces propositions sont revues, et éventuellement amendées, lors de la réunion de revue de portefeuille avec tous les associés. Le Comité d'Audit d'Altamir revoit également les valorisations et peut les remettre en cause.

Les valorisations issues de modèles financiers (pour les titres acquis en LBO) sont contrôlées par la direction financière qui effectue des tests de cohérence avec les valorisations passées.

Comme indiqué ci-dessus, le processus d'élaboration et de contrôle des valorisations a été renforcé en incluant, entre autres, une analyse de l'évolution de la création de la valeur.

Les Commissaires aux Comptes et la direction financière revoient les valorisations avec les équipes sectorielles.

- En ce qui concerne les fonds Apax France VIII-B, Apax France IX-B, Apax VIII LP et Apax IX LP :

La direction financière et les Commissaires aux Comptes s'appuient sur les revues effectuées par les Commissaires aux Comptes de ces entités mais également sur des entretiens directs avec les équipes d'investissements.

Relation entre les procédures de contrôle interne et les facteurs de risque

Ce rapport n'a pas pour objet de décrire les procédures en détail. Au travers de la description de l'organisation et des principes de contrôle interne, nous avons synthétisé les grands axes de fonctionnement du contrôle interne de la société.

L'année 2017 a vu, entre autres choses, la suite des actions de contrôle interne, de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, des développements additionnels sur le progiciel et les outils de reporting ainsi qu'une revue complète du statut FATCA de la Société et de l'ensemble des holdings au travers desquels Altamir investit.

L'année 2018 verra la poursuite de nos efforts et la mise en œuvre d'actions correctives si nous-mêmes ou nos contrôleurs relevons des faiblesses ou des omissions.

DESCRIPTION DES FACTEURS DE RISQUES ET DE LEUR MAITRISE

A) RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE DU PRIVATE EQUITY

L'investissement dans une société dont l'objet est la prise de participations de type *Private Equity* comporte, par nature, un niveau de risque élevé, sensiblement supérieur à celui encouru par l'investissement dans les grandes sociétés industrielles, immobilières ou financières cotées.

Il ne peut être donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs d'investissement d'Altamir ou même la récupération du capital investi dans celle-ci, et les performances réalisées par les fonds

gérés par Apax Partners dans le passé sur ce type d'investissements ne peuvent en aucune manière garantir les performances futures de la Société.

Les investissements de *Private Equity* présentent notamment les risques suivants :

1) Risque lié aux appels de fonds (risque de liquidité) :

Nature du risque

Modération du risque

<p>La société a des engagements dans les fonds dans lesquels elle investit (Apax France VIII-B, Apax France IX-B, Apax VIII LP et Apax IX LP) qui sont significatifs et qui peuvent être appelés à tout moment avec un préavis d'une dizaine de jours.</p> <p>Les ressources pour répondre à ces engagements proviennent de la trésorerie disponible, des produits de cessions des participations et éventuellement temporairement des lignes de découvert.</p> <p>Il est rappelé que le statut de SCR ne permet pas d'endettement financier au-delà de 10 % de l'actif net comptable.</p>	<p>Les engagements de la Société envers les fonds Apax France et Apax Partners LLP ont été déterminés dans une fourchette permettant de répondre aux appels de fonds en fonction de la trésorerie anticipée. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.</p> <p>Les fonds dans lesquels investit Altamir disposent de lignes de crédit leur permettant de ne pas appeler les fonds à chaque investissement. Ces lignes de crédit ont une durée variable (entre 6 et 12 mois). Ceci permet à la société d'accroître sa visibilité sur les appels de fonds à venir.</p> <p>À la date du 31 décembre 2017, la Société dispose d'une trésorerie de €7,3M et de lignes de crédit autorisées pour €60M. La Société a renégocié la composition et la taille de son pool bancaire en 2017 dans le but d'en augmenter le montant, le portant de €47M à €60M.</p> <p>Depuis juin 2015, Altamir n'est plus lié à Apax Partners SAS dans la gestion de sa participation dans Albioma et peut disposer librement de ses titres de cette société cotée.</p> <p>De plus, en ce qui concerne ses engagements dans le fonds Apax France IX-B, la société dispose de la faculté d'ajuster son engagement maximum dans le fonds à la baisse, à hauteur de €80M maximum (donc de €306M à €226M). La révision de l'engagement maximum est réalisée tous les semestres. Cette mécanique donne la flexibilité à Altamir de baisser significativement ses engagements par période de 6 mois.</p>
--	--

2) Risques liés à l'absence de liquidité des participations

Nature du risque	Modération du risque
<p>Altamir a pour objectif d'investir principalement dans des sociétés non cotées, dans une perspective de moyen ou long terme. Bien que les investissements effectués par Altamir puissent parfois générer des revenus courants, la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus-values ne résultent, dans la très grande majorité des cas, que de la cession totale ou partielle de la participation, laquelle n'intervient généralement que plusieurs années après son acquisition.</p> <p>Il ne peut être garanti, ni que les sociétés dans lesquelles Altamir a ou aura investi, en direct ou par l'intermédiaire des fonds Apax France VIII, Apax France IX, Apax VIII LP et Apax IX LP, pourront faire l'objet d'une introduction en bourse ou d'une cession. Dans ces conditions, il se peut qu'Altamir éprouve des difficultés à céder ses investissements, tant en termes de délai que de conditions de prix. Cette situation pourrait venir limiter ou empêcher la réalisation par Altamir de nouveaux investissements et constituer ainsi un frein à la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement.</p> <p>Par ailleurs, dans certains cas, une autorisation préalable de cession par les autorités compétentes pourra être nécessaire ou Altamir pourra se voir interdire contractuellement, légalement ou réglementairement, la vente d'un investissement pendant une période donnée.</p>	<p>La diversification sectorielle et géographique du portefeuille minimise le risque d'absence de liquidité du portefeuille.</p> <p>Les processus d'investissements mis en place par les sociétés de gestion des fonds Apax (voir Document de Référence) intègrent l'analyse des scénarios de sortie pour chaque investissement potentiel.</p> <p>De plus, le portefeuille d'Altamir est bien diversifié en termes de millésimes d'acquisition, ce qui facilite une rotation harmonieuse du portefeuille.</p>

3) Risques liés à la capacité d'investir d'Altamir

Nature du risque	Modération du risque
<p>La réussite d'Altamir dépend essentiellement de la capacité des sociétés de gestion Apax (Amboise Partners SA, Apax Partners SAS et Apax Partners LLP) à identifier, sélectionner, acquérir et céder des participations susceptibles de générer des plus-values importantes, et ce sur un marché compétitif.</p> <p>Or, il existe de plus en plus d'acteurs dans le marché du <i>Private Equity</i>, et ce, en particulier sur les opérations les plus importantes, pour lesquelles le marché est mondialisé et la concurrence particulièrement forte. Certains de ces acteurs ont une capacité financière supérieure à celle des fonds gérés par les sociétés de gestion Apax Partners, leur permettant d'intervenir sur des transactions de taille importante avec un avantage concurrentiel. D'autres peuvent avoir par ailleurs des exigences de retour sur investissement moins élevées que celles des</p>	<p>La qualité, la taille des équipes ainsi que la notoriété de la marque « Apax » représentent des avantages compétitifs significatifs.</p> <p>La spécialisation sectorielle d'Altamir et des fonds Apax permet d'identifier les opportunités en amont (deal propriétaires) et souvent d'éviter un processus d'enchères trop disputées. En investissant au travers de fonds gérés par Apax Partners SAS et Apax Partners LLP, Altamir a la faculté d'investir au plan mondial ce qui accroît significativement le potentiel d'opportunités.</p>

<p>sociétés de gestion Apax, qui leur permettent, pour un même actif, d'offrir aux vendeurs des prix supérieurs.</p> <p>Altamir ne peut donc garantir que les sociétés de gestion Apax continueront à être en mesure de, ou souhaiteront étudier certaines opportunités d'investissement, ni que les propositions d'acquisition éventuellement formulées par elles, seront retenues par les vendeurs.</p>	<p>Altamir a la faculté de co-investir aux côtés des fonds Apax lorsque ceux-ci syndiquent à leurs investisseurs, de telles opportunités.</p>
---	---

4) Risques liés à l'investissement dans les fonds gérés par Apax Partners SAS et Apax Partners LLP

Nature du risque

Modération du risque

<p>Le règlement des Fonds Apax prévoit certaines dispositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • limitant la durée de vie des fonds ; • limitant la durée pendant laquelle il peut investir ; • susceptibles de conduire à la liquidation anticipée de ce Fonds dans certaines hypothèses ; • susceptibles de conduire par anticipation à la cessation des investissements de ces fonds. • susceptibles de conduire à la démission des sociétés de gestion (en cas de faute grave) <p>Dans ces conditions, Altamir pourrait se retrouver en situation de ne plus pouvoir investir avec Apax.</p> <p>Il n'est pas exclu que la Société ne puisse pas déployer dans ces fonds la totalité des montants souscrits.</p> <p>Pour les fonds suivants, il ne peut être garanti qu'Altamir soit autorisé à investir.</p>	<p>Les 2 fonds Apax France VIII et Apax VIII LP sont totalement investis au 31/12/2017.</p> <p>Les 2 fonds Apax France IX et Apax IX LP sont au milieu de leur période d'investissement et ont déjà déployé respectivement 37% et 46% de leur montant souscrit.</p> <p>La gérance d'Altamir est tout à fait indépendante des deux sociétés de gestion. De ce fait, Altamir est libre d'investir avec d'autres partenaires.</p> <p>L'historique de la relation, ainsi que les montants significatifs investis par Altamir rendent ce cas peu probable.</p>
---	---

5) Risques liés à l'acquisition de participations

Nature du risque

Modération du risque

<p>Altamir encourt les risques inhérents à l'activité d'acquisition de participations dans d'autres sociétés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les risques afférents à l'évaluation des forces et faiblesses de ces sociétés, de leur potentiel de développement, de la pertinence de leur plan d'activité et de la capacité de leurs dirigeants à le mener à bien ; • les risques liés à une appréciation inexacte de la valeur actuelle des participations acquises dans ces sociétés ou du potentiel de croissance de cette valeur ; • les risques découlant de la gestion de la société cible antérieurement à l'acquisition, non identifiés dans le cadre des due diligences réalisées préalablement à celle-ci, ou non garantis par les vendeurs au titre de la garantie de passif et d'actif négociée par la Société dans le cadre de l'acquisition ; • les risques liés aux conditions et modalités de financement de l'acquisition (par exemple, augmentation des taux d'intérêts ; mise en jeu de clauses d'exigibilité anticipée) ; • les risques liés aux litiges pouvant survenir avec les vendeurs ou des tiers concernant l'acquisition elle-même ou ses conséquences (par exemple, résiliation par des fournisseurs, clients ou banques des contrats les liant à la société acquise du fait du changement de contrôle) ; • les risques liés à l'insolvabilité d'une ou plusieurs des sociétés dans laquelle la Société détient une participation (par exemple, obligation de soutenir financièrement la société concernée, perte égale au prix d'acquisition de la participation concernée, redressement ou liquidation judiciaire, extension de la procédure de faillite à la société, action en comblement de passif) et les risques de litiges en découlant. 	<p>Les processus d'investissements mis en place par Altamir et par les sociétés de gestion des fonds Apax (voir Document de Référence) ainsi que le recours systématique à des cabinets d'audit et de conseil de tout premier plan, des banques conseils et des cabinets d'avocats réputés permettent de limiter les risques inhérents à l'activité d'acquisition.</p> <p>Altamir ainsi que les sociétés de gestion des fonds Apax ont une très longue expertise de l'investissement, ce qui leur a permis de roder et de développer les processus sophistiqués évoqués ci-dessus.</p>
--	--

6) Risques liés à l'environnement économique

Nature du risque

Modération du risque

<p>L'évolution de la conjoncture économique est susceptible, d'une part d'affecter la capacité d'Altamir à réaliser en direct ou par l'intermédiaire des fonds Apax France VIII, Apax France IX, Apax VIII LP et Apax IX LP, des investissements répondant à ses critères de sélection et à céder ces investissements dans des conditions satisfaisantes, et d'autre part de dégrader la valeur des participations qu'elle a, ou aura, acquises, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.</p>	<p>Le risque de conjoncture économique est minimisé par la spécialisation sectorielle sur les secteurs les plus porteurs de l'économie et par la sélection d'entreprises en croissance et leaders sur leurs secteurs.</p> <p>Le risque est minimisé par la diversification géographique des sociétés du portefeuille et par l'internationalisation croissante de leurs activités.</p>
--	---

7) Risques particuliers liés aux opérations avec effet de levier

Nature du risque

Modération du risque

<p>Une proportion significative du portefeuille d'Altamir est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les cash-flows nets (principalement dividendes) qui remonteront de la participation.</p> <p>Certaines de ces opérations peuvent comporter un effet de levier significatif.</p> <p>De telles opérations sont particulièrement exposées à des phénomènes tels que la hausse des taux d'intérêts ou la détérioration de la situation de la société cible ou de son secteur, qui peuvent rendre difficile, voire même impossible, le service de la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine. Elles présentent donc, de par leur nature, un niveau de risque très supérieur à la moyenne.</p>	<p>Les ratios d'endettement (dette globale/Ebitda LTM) sont très surveillés par les équipes d'investissement et maintenus à des niveaux prudents.</p> <p>Une partie significative des financements mis en place dans les sociétés holding (LBO) sont le plus souvent « bullet », ce qui allège considérablement le service de la dette pendant la phase de détention, la dette étant remboursée lors de la cession.</p> <p>Il est également important de noter que chaque opération (LBO) est indépendante des autres. Les difficultés éventuelles rencontrées sur un LBO n'ont aucun impact sur les autres investissements.</p> <p>Altamir ne recourt pas à l'endettement pour financer ses acquisitions. Comme indiqué précédemment, le statut de SCR limite le niveau de dette autorisé sur Altamir à 10% des fonds propres sociaux. Cette ligne de crédit est uniquement utilisée afin de faire face aux décalages de trésorerie entre les encaissements (cession de participation) et les décaissements (acquisition de participation).</p>
---	--

8) Risques liés au départ des dirigeants des sociétés du portefeuille

Nature du risque	Modération du risque
<p>Les sociétés dans lesquelles Altamir détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes-clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables.</p> <p>De ce fait, Altamir pourrait être amenée à différer la cession de la participation concernée, ou à céder cette participation dans des conditions défavorables.</p>	<p>L'évaluation du management (motivation, engagement, performance, etc...) est un facteur clé d'investissement. Le principe du Private Equity repose sur un alignement parfait des intérêts entre le management et l'investisseur. En règle générale, le management a donc intérêt à collaborer avec l'investisseur jusqu'au dénouement de l'investissement.</p> <p>Un des apports essentiels d'Apax Partners est de constamment renforcer les équipes de direction des sociétés du portefeuille.</p>

9) Risques liés à l'estimation de la valeur des participations de la Société

Nature du risque	Modération du risque
<p>Les participations non cotées que détient Altamir font l'objet d'évaluations périodiques par celle-ci, selon la méthode d'évaluation à la « Juste Valeur » dont les règles sont exposées dans l'annexe des comptes. Ces évaluations périodiques du portefeuille de participations d'Altamir visent à permettre de déterminer la valeur de l'Actif Net Réévalué par action, laquelle sera publiée trimestriellement. Quels que soient le soin et la prudence apportés à ces évaluations, il ne peut toutefois être garanti que chacune des participations d'Altamir puisse être cédée à une valeur au moins égale à celle retenue par Altamir dans le cadre de cette évaluation.</p> <p>Seules les participations détenues en direct par Altamir sont évaluées par la Société. La valorisation des participations détenues au travers des fonds gérés ou conseillés par Apax Partners SAS et Apax Partners LLP sont sous la responsabilité de ces sociétés.</p>	<p>Altamir ainsi que les fonds Apax appliquent les règles de valorisation préconisées par l'IPEV (<i>International Private Equity Valuation</i>) ce qui donne une image homogène de l'approche de ces valorisations.</p> <p>Les valorisations sont revues par les Commissaires aux Comptes des fonds Apax et par les Commissaires aux Comptes d'Altamir.</p> <p>Altamir a la faculté de challenger au travers de la gérance et de son Conseil de Surveillance, les valorisations qui lui sont fournies, voire de les modifier si elle le juge nécessaire (ceci ne s'est encore jamais produit).</p> <p>Altamir suit et publie depuis plus de 10 ans un indicateur appelé « uplift » qui mesure l'écart entre le prix auquel les participations sont vendues et leurs valeurs retenues dans le calcul de l'ANR. Cet indicateur a toujours été positif et démontre une approche de valorisation prudente de la société.</p>

B) RISQUES FINANCIERS

1) Risques liés aux fluctuations des cours de bourse

Nature du risque	Modération
<p>Altamir peut être amenée à détenir des titres cotés - soit parce que les sociétés non cotées s'introduisent en bourse et qu'Altamir peut juger opportun de conserver ses titres pendant une certaine durée dans la perspective d'en obtenir à terme une meilleure valorisation, objectif dont le résultat ne peut être garanti, - soit parce qu'Altamir ne s'interdit pas d'investir dans le capital d'une société au seul motif que celle-ci est cotée en bourse, dès lors que cette</p>	<p>La vocation première d'Altamir n'est pas d'investir dans des titres de sociétés cotées.</p>

<p>société s'inscrit dans le champ de sa stratégie d'investissement.</p> <p>Altamir peut donc être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de bourse de ces valeurs.</p> <p>Par ailleurs, pour financer l'acquisition de sociétés cotées, Altamir peut être amené à le faire au travers de holding d'acquisition ayant recours à l'endettement. La plupart du temps, cet endettement est garanti par les titres cotés des sociétés sous-jacentes.</p> <p>Lorsque le cours de bourse de ces sociétés baisse et que la moyenne des cours sur une période donnée passe en dessous d'un certain seuil, les sociétés holdings sont appelées à répondre à des appels en collatéral ou appels de marge. En cas de défaut, les banques peuvent rendre tout ou partie de l'emprunt exigible.</p> <p>Les calculs de sensibilité concernant les appels de marge en cas de baisse des cours de bourse, sont présentés dans les annexes des comptes.</p> <p>Les sociétés cotées au 31 décembre 2017 représentent 19,8% du portefeuille (26 % au 31 décembre 2016). Une variation de 10 % à la baisse des cours de bourse de ces titres cotés aurait un impact de €15,2M sur la valorisation du portefeuille au 31 décembre 2017.</p> <p>Par ailleurs, la plupart des titres non cotés sont évalués en partie sur la base de multiples de comparables de sociétés cotées, et en partie sur des multiples de transactions privées récentes.</p>	<p>Inversement, lorsque le cours de bourse de ces sociétés remonte, le séquestre, sur tout ou partie des sommes apportées, peut être levé pour certains dossiers.</p> <p>Comme Altamir investit maintenant au travers des fonds, la société ne peut plus être appelée directement en collatéral sur les nouveaux investissements.</p> <p>L'évolution des cours de bourse des comparables ne représente pas un risque à proprement dit, car si ces comparables fournissent bien un élément de calcul de la juste valeur à une date donnée, la valeur finale des investissements va reposer sur des négociations de gré à gré, transactions non cotées par définition, où la position stratégique des sociétés ou leur capacité à générer du cash-flow prend le pas sur les comparables boursiers.</p>
--	--

2) Risques liés aux taux d'intérêt

Nature du risque

Modération du risque

<p>RISQUES LIES AUX OPERATIONS DE LBO</p> <p>Dans le cadre des opérations avec effet de levier, Altamir est indirectement soumise au risque d'augmentation du coût de l'endettement et au risque de ne pas trouver de financement ou de ne pas pouvoir financer les nouvelles opérations envisagées à des conditions permettant une rentabilité satisfaisante.</p> <p>RISQUES LIES AUX PLACEMENTS DE TRESORERIE</p> <p>Au 31 décembre 2017, Altamir était en position de trésorerie nette sociale de €7,3M. La société a également souscrit, en 2013, un contrat de capitalisation de €15M dont le capital est garanti.</p> <p>Les SICAV de trésorerie sont valorisées au coût historique. Les plus-values de cessions sont calculées par différence entre le prix de vente et le prix d'achat moyen pondéré. La Société matérialise ses plus-values latentes uniquement dans les comptes consolidés. La nature des titres ne justifie aucune dépréciation.</p> <p>RISQUES LIES AUX AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS</p> <p>Les actifs financiers comportant un taux sont représentés par des comptes courants ou des valeurs telles qu'obligations, émis par des sociétés entrant dans la catégorie TIAP ou créances rattachées à des titres de participation.</p> <p>La société dispose de €60M de lignes de découvert rémunérés à taux variable aux conditions de marché. Une hausse des taux renchérirait le cout de financement.</p>	<p>Les équipes d'investissement d'Apax Partners SAS comptent depuis 2015 une <i>Debt Director</i>, responsable de la dette qui est venue renforcer les équipes d'investissement. Apax Partners LLP dispose d'une équipe dédiée à la dette répartie entre Londres et New York.</p> <p>En cas de besoin de trésorerie entraînant la rupture des contrats à terme, les pénalités consistent en une réduction des intérêts perçus et en aucun cas un risque de perte en capital. La vente des titres de placement et les revenus de placement se sont traduits en 2017 en un profit de €0. La vente des titres de créances négociables et des dépôts à terme s'est traduite en 2017 par une plus-value de €253 251.</p> <p>Ces actifs financiers sont supposés être remboursés ou convertis à l'échéance. Ils ne représentent donc pas de risque en termes de taux proprement dit.</p> <p>Les lignes sont utilisées à hauteur de €9M au 31 décembre 2017. Elles ne servent que ponctuellement.</p>
---	--

3) Risques de change

Les actions d'Altamir, existantes ou à créer, sont libellées en euros. En conséquence, la rentabilité pour un investisseur ayant acheté des titres d'Altamir à partir de devises autres que l'euro, peut être affecté par les fluctuations de cette devise par rapport à l'euro.

Nature du risque	Modération du risque
<p>Altamir a pour objectif d'investir, directement ou indirectement, au travers des FPCI Apax France VIII et Apax France IX pour une grande majorité en France et dans des sociétés qui ont pour monnaie fonctionnelle l'euro. Cependant, certains investissements qu'Altamir a réalisés sont libellés en devises, leur valeur est donc susceptible de varier en fonction des taux de change.</p> <p>Les parts des fonds Apax VIII LP et Apax IX LP sont exprimées en euro. Ces fonds ont eux-mêmes une stratégie d'investissement mondiale. Certaines de leurs participations pourraient voir leur valorisation affectée par des écarts de taux de change à la date de clôture ou lors de leurs cessions.</p> <p>Altamir a souscrit un engagement en devise au cours de l'année 2017 dans le fonds Turing Equity Co qui est le véhicule de co-investissement dans la société ThoughtWorks, société du portefeuille du fonds Apax IX LP. Cet engagement est de \$5,1M, et a été appelé à 88% dès la souscription. Au 31 décembre 2017, l'engagement résiduel est de \$0,6M, soit €0,5M.</p> <p>L'exposition par devise du portefeuille est présentée dans l'annexe des comptes consolidés.</p> <p>Altamir n'effectue aucune couverture de change.</p>	<p>Au 31 décembre 2017, les seules valeurs d'actif exprimées en devises sont les titres et les créances de 28 sociétés du portefeuille qui représentent €212,7M, soit 23,5 % du total actif.</p> <p>Altamir n'utilise pas d'instruments financiers à terme ferme ou conditionnel pour se couvrir ou pour s'exposer aux risques de marchés (marchés boursiers, taux, change et crédit).</p> <p>Cette exposition n'est pas significative au regard de la taille du portefeuille et de la situation nette de la société. Une variation de 10% du dollar à la hausse ou à la baisse entrainerait une variation de l'engagement résiduel de €0,05M.</p> <p>L'effet change est non significatif face aux attentes de plus-values en valeur absolue sur ces titres.</p>

C) RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX

1) Risques liés au statut de société en commandite par actions (SCA)

Nature du risque	Modération du risque
<p>L'associé commandité d'Altamir est la société Altamir Gérance. Cette société, qui est aussi gérant de la Société, est contrôlée par M. Maurice Tchenio, fondateur et Président-Directeur général d'Amboise Partners SA.</p> <p>Le gérant d'Altamir dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.</p>	<p>Les procédures décrites dans le DDR, ainsi que le contrôle exercé par le Comité d'Audit, représentant le Conseil de Surveillance impliquent que le gérant ne peut pas exercer son propre contrôle de manière abusive.</p>

<p>Il ressort par ailleurs des dispositions législatives applicables aux Sociétés en Commandite par Actions et des statuts d'Altamir que la révocation du gérant ne peut être décidée que par décision de l'associé commandité (c'est-à-dire lui-même) ou par le Tribunal de Commerce pour une cause légitime à la demande de tout associé ou de la Société.</p> <p>Il en résulte que tout souhait éventuel des actionnaires d'Altamir (même dans leur très grande majorité) de mettre fin aux fonctions de gérant d'Altamir Gérance contre son accord sera en pratique virtuellement impossible à mettre en œuvre.</p> <p>Altamir est liée à Amboise Partners SA par un contrat de conseil en investissements.</p> <p>Compte tenu du statut de Société en Commandite par Actions d'Altamir, et du fait que M. Maurice Tchenio détient, directement et indirectement, la quasi-totalité du capital de la société Altamir Gérance SA, associé commandité et gérant de la Société, il sera en pratique virtuellement impossible pour les actionnaires de la Société de mettre fin à cette convention et à cette charte pendant leur durée de validité sans l'accord d'Altamir Gérance.</p>	<p>Le Conseil de Surveillance aidé par le comité d'audit revoit trimestriellement les performances d'Altamir et donc de la contribution d'Amboise Partners SA.</p> <p>Le Conseil d'Administration d'Altamir Gérance en fait de même.</p> <p>Maurice Tchenio détient 29% du capital de la Société. Ses intérêts sont parfaitement alignés sur ceux des actionnaires de la Société.</p>
--	---

2) Risques liés au régime juridique et fiscal des SCR

Nature du risque	Modération du risque
<p>Altamir a opté pour le régime des Sociétés de Capital Risque (SCR) à objet exclusif de gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de titres non cotés. À ce titre, elle bénéficie d'un statut fiscal privilégié. En contrepartie, elle s'engage à respecter certaines conditions, et notamment les quotas de titres éligibles définis par l'article 1^{er}-1 modifié de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985.</p> <p>Bien que la plupart des investissements effectués par les fonds gérés par Apax Partners SAS et Altamir répondent aux critères d'éligibilité définis par ces dispositions, Altamir ne peut garantir qu'elle ne sera pas amenée à renoncer à la réalisation d'un investissement, ou à devoir céder par anticipation une ou plusieurs participations, de manière à conserver le bénéfice de ce régime. De plus, une grande partie des investissements effectués par Apax Partners LLP ne sont pas éligibles (car hors Europe) à ce quota.</p> <p>Il est, par ailleurs, souligné qu'une SCR ne peut recourir à l'emprunt que dans la limite de 10 % de son actif net comptable, ce qui empêchera Altamir de disposer d'une réserve de financement en cas de nécessité. Altamir pourra donc ne pas être en mesure de participer à un</p>	<p>La société tient compte de ce paramètre lorsqu'elle définit ses engagements dans les fonds gérés par Apax Partners SAS et Apax Partners LLP.</p> <p>Altamir dispose de la possibilité d'ajuster son engagement maximum dans le fonds Apax France IX-B à la baisse à hauteur de €80M. La révision de l'engagement maximum se fait tous les semestres. Ce mécanisme laisse la possibilité à Altamir de baisser significativement</p>

<p>investissement si ses ressources propres ne sont pas suffisantes pour financer celui-ci.</p> <p>Bien que l'option pour ce régime implique qu'Altamir apporte la plus grande attention au respect des contraintes auxquelles il est subordonné, le non-respect de certaines conditions pourrait entraîner la perte du régime fiscal de SCR et, par voie de conséquence, la perte rétroactive des avantages fiscaux dont ont bénéficié les actionnaires.</p> <p>En outre, le régime juridique et fiscal des SCR et des FPCI a subi, dans le passé, de fréquentes modifications. Altamir ne peut donc garantir qu'elle ne sera pas soumise à des contraintes de gestion supplémentaires par rapport à celles existant à aujourd'hui, que le régime fiscal applicable à ses actionnaires restera inchangé, ou qu'elle sera en mesure de conserver le bénéfice du régime fiscal de faveur.</p>	<p>ses engagements vis-à-vis des fonds par période de 6 mois.</p> <p>Altamir a un représentant au comité fiscal de France Invest (ex AFIC) et fait ses meilleurs efforts pour préserver les bénéfices de ce régime.</p>
--	---

3) Autres risques juridiques et fiscaux

Nature du risque

Modération du risque

<p>Des modifications légales, fiscales et réglementaires peuvent intervenir et sont susceptibles d'affecter défavorablement Altamir, les sociétés de son portefeuille ou ses actionnaires. À titre d'exemple, il est arrivé que le marché des transactions ouvertes au Private Equity soit affecté par le manque de disponibilités des financements senior et subordonnés, en partie du fait de pressions réglementaires sur les banques pour réduire leur risque sur de telles transactions.</p> <p>De plus, Altamir peut investir dans différents pays susceptibles eux-mêmes de changer leur législation fiscale avec un possible effet rétroactif.</p>	<p>Grace à sa diversification au travers des fonds Apax VIII LP et Apax IX LP, Altamir couvre un périmètre mondial ce qui limite les impacts liés à un changement de législation dans une géographie particulière.</p>
--	--

D) RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

N/A

E) ASSURANCE

L'activité d'Altamir ne justifie pas de couverture d'assurance de type industriel. Altamir a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Responsabilité Civile Mandataires Sociaux pour une couverture globale de €3M.

F) RISQUES LIES AUX HOMMES-CLES

Nature du risque

Modération du risque

<p>RISQUES LIES A LA DIRECTION ET AU CONTROLE D'APAX PARTNERS</p> <p>M. Maurice Tchenio est le fondateur d'Apax Partners et joue, depuis plus de 30 ans, un rôle majeur dans la direction de cette société et la gestion des fonds créés par Apax Partners. Il détient à lui seul le contrôle capitalistique de la société Amboise Partners SA et de la société Altamir Gérance SA, gérant et associé commandité de la Société. Son départ, son indisponibilité prolongée ou son décès pourraient donc avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et l'organisation d'Amboise Partners et par voie de conséquence sur l'activité d'Altamir et ses perspectives d'évolution.</p> <p>À compter du FPCI Apax France VIII, la gestion des FPCI est de la responsabilité de la société Apax Partners SAS, dirigée par M. Eddie Misrahi. Le capital est partagé entre sept associés de cette société. Le fonctionnement de la société de gestion serait évidemment perturbé par l'indisponibilité prolongée ou le décès de son dirigeant.</p> <p>Il en va de même pour Apax Partners LLP.</p> <p>RISQUES LIES AUX AUTRES PROFESSIONNELS D'APAX PARTNERS</p> <p>Le succès d'Altamir dépend en grande partie de la compétence et de l'expertise des directeurs associés et des autres professionnels employés par les sociétés de gestion Apax, et il ne peut être garanti que ces personnes continueront à être employées par ces sociétés.</p> <p>La taille de l'équipe de professionnels des sociétés de gestion, leur réputation en tant que telle, et le caractère collégial des décisions d'investissement, de suivi et de désinvestissement, tendent à limiter l'impact pour Altamir de départs isolés d'un ou plusieurs collaborateurs de ces sociétés. Toutefois, les équipes étant spécialisées par secteur opérationnel d'activité, le départ d'un professionnel donné, et notamment d'un directeur associé, peut avoir un effet négatif sur la capacité d'Altamir à investir dans le secteur sur lequel ce professionnel intervenait.</p>	<p>Un plan de succession est en place au plan organisationnel, en cas de décès ou incapacité de M. Maurice Tchenio. Il en est de même au plan capitalistique.</p> <p>Les autres associés pourraient assurer le plan de continuité de l'entreprise, sans préjudice majeur.</p> <p>La structure et la taille d'Apax Partners LLP ne laissent pas présumer de risques particuliers sur le bon fonctionnement de cette société suite au décès ou au départ de sa direction qui de plus est composée de deux personnes (MM Sillitoe et Truwit) qui ont, eux-mêmes, succédé à Martin Halusa.</p> <p>Le fait qu'Altamir ait diversifié ses partenariats avec Apax Partners SAS et Apax Partners LLP limite les risques.</p> <p>Le fait que les secteurs soient couverts par plusieurs associés avec en support des équipes expérimentées au sein desquels de futurs associés ont été identifiés limitent les risques de perturbations liées à des départs éventuels.</p>
---	---

La Société procède régulièrement à une revue de ses risques (cartographie des risques). Une séance du conseil de surveillance a été consacrée en 2017 à la revue exhaustive de la cartographie des risques. Le conseil s'est assuré que l'ensemble des risques était bien recensé et que la Société avait bien mis en place les mesures nécessaires pour juguler ces risques.

La Société considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

14. DROITS DE VOTE

Il est rappelé que l'assemblée générale du 24 avril 2014, aux termes de la quatorzième résolution à caractère extraordinaire, a écarté expressément l'application d'un droit de vote double et s'est, de ce fait, prononcée en faveur du maintien du droit de vote simple suite à la loi visant à reconquérir l'économie réelle n°2014-384 du 29 mars 2014 (dite Loi Florange).

15. REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL CORRELATIVE AU RACHAT D' ACTIONS DE PREFERENCE DITES « ACTIONS B »

Dans le cadre des dispositions de l'article 10.3 des statuts et de l'article L. 228-12 du Code de commerce, la Société a procédé au rachat d'actions de préférence dite « actions B » au nominal (€10 par action) à concurrence de 11 173 actions au mois de mai 2015 et de 991 actions au mois de décembre 2015.

Le Conseil de Surveillance a été consulté le 30 mars 2015 pour la première opération et le 1er décembre 2015 pour la seconde. Il a autorisé ces conventions relevant des dispositions de l'article L. 226-10 du Code de commerce (conventions réglementées).

La gérance a établi les rapports requis en la matière. Les commissaires aux comptes ont été informés et ont établi leurs propres rapports. Ces documents ont été mis en ligne sur le site internet de la Société.

La société n'ayant pas vocation à conserver ces actions B à court terme, il a été proposé, lors de l'Assemblée Générale du 15 avril 2016, de procéder à leur annulation et à la réduction du capital social corrélative, ce dernier aurait été ainsi ramené de 219 259 626 euros à 219 137 986 euros. Cette résolution n'a pas été adoptée, les actions B ont donc été conservées.

Quand tous les investissements du fonds Apax France VII auront été cédés, il sera procédé à une nouvelle répartition des actions B au sein de l'équipe d'investissement. Les actions B conservées seront, à cette occasion, revendues aux différents bénéficiaires.

16. DELAIS DE PAIEMENT

La société présente ci-dessous les délais de paiement clients et fournisseurs, étant précisé qu'elle n'a pas de clients. Les délais de paiement fournisseurs à la date de clôture sont les suivants :

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	7					13						
Montant total des factures concernées TTC	-96 058,18 €	12 419,36 €	6 727,80 €	0,00 €	0,00 €	-76 911,02 €						
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	-0,96%	0,12%	0,07%	0,00%	0,00%	-0,77%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels indiqués sur chaque facture											

ANNEXE I AU RAPPORT DE LA GERANCE

TABLEAU DES RESULTATS STATUTAIRES ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLE R.225-102 DU CODE DE COMMERCE)

DATE D'ARRETE	31.12.13	31.12.14	31.12.15	31.12.16	31.12.17
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	219 259 626	219 259 626	219 259 626	219 259 626	219 259 626
Nombre d'actions ordinaires	36 512 301	36 512 301	36 512 301	36 512 301	36 512 301
Nombre d'actions de préférence B sans droit de vote	18 582	18 582	18 582	18 582	18 582
Nombre maximal d'actions B futures à créer:					
- par conversion/remboursement d'obligations					
- par exercice de BSA b	37 164	37 164	37 164	0	0
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires (HT)					
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements & provisions	30 183 702	55 230 300	35 051 855	72 578 999	40 237 901
Impôt sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements & provisions	64 959 142	56 014 864	38 185 670	79 331 454	69 886 629
Résultat distribué	23 422 269	28 250 553	25 668 465	37 474 817	
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements & provisions					
actions ordinaires	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
actions de préférence B	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements & provisions					
actions ordinaires	1,78	1,53	1,05	2,17	1,91
actions de préférence B					
Dividende distribué	0,45	0,5	0,56	0,65	
PERSO NNEL					
Effectif moyen salariés					
Montant masse salariale					
Montant des sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales)					

n.s. : il n'est pas cohérent d'éclater le résultat entre actions ordinaires et actions B avant prise en compte des dotations aux provisions et amortissements et de l'impôt, puisque statutairement la quote-part de résultat attribuable aux actions B ne peut être déterminée qu'à partir du résultat net comptable lui-même retraité.

ANNEXE II AU RAPPORT DE LA GERANCE

Prises de participations ou de contrôle par Altamir dans des sociétés françaises au cours de l'exercice 2017 (en % de capital et de droits de vote)

La Société a effectué deux investissements en direct durant l'exercice 2017 en souscrivant au FPCI APIA Ciprès, dédié au co-investissement dans la société Ciprès, et au fonds Turing Equity Co, dédié au co-investissement dans la société ThoughtWorks

Altamir a donc pris la participation suivante au cours de l'exercice écoulé :

	% du capital*	% des droits de vote*
Ciprès	4,77%	4,77%
ThoughtWorks	0,79%	0,79%

*S'agissant de co-investissements, les pourcentages indiqués ici ne comprennent pas la quote-part détenue indirectement au travers des fonds Apax

Pour les autres opérations, la Société investit désormais dans les fonds Apax France VIII et Apax France IX au travers des FPCI Apax France VIII-B et Apax France IX-B qui lui sont dédiés et gérés par la société Apax Partners SAS, et dans les fonds Apax VIII LP et Apax IX LP conseillés par la société Apax Partners LLP.